

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 8 septembre 2025 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel
Josée Crane
Nathalie Côté
Vital Dumais

M. le conseiller Laurier Girard est absent.

Le siège n° 6 est vacant.

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 août 2025
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 8 septembre 2025
- 1.4 Rapport général de la mairesse
- 1.5 Modification du calendrier des séances ordinaires
- 1.6 Résolution d'appui à la semaine de sécurité ferroviaire
- 1.7 Acceptation du plan d'action trajectoire – Lac-Bouchette
- 1.8 Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
- 1.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 25-22, règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de manière à modifier les marges de recul dans la zone 8R
- 1.10 Adoption du projet de règlement numéro 25-22, règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de manière à modifier les marges de recul dans la zone 8R
- 1.11 Résolution de fixation de l'assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 25-22, règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de manière à modifier les marges de recul dans la zone 8R
- 1.12 Adoption du transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois d'août 2025
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 juillet 2025
- 2.3 Demande de commandite – Club chasse et pêche Lac-Bouchette

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

- 4.1 Achat d'un camion

- 5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS
 - 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7. TRANSPORT ROUTIER
 - 8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 11. VARIA
 - 11.1 Muret – chemin Malherbe
 - 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
-

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 25-155

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et reçu.

ACCEPTÉE

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AOÛT 2025

Résol. 25-156

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 août 2025;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 4 août 2025 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 8 SEPTEMBRE 2025

Résol. 25-157

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 8 septembre 2025 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 8 septembre 2025 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

➔ Mme la mairesse informe la population que le dossier de la cantine de la plage est réglé.

1.5

Résol. 25-158

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le conseil désire changer une date dans le calendrier soit le lundi 6 octobre pour le jeudi 2 octobre;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la modification du calendrier proposée soit adoptée relativement à la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal prévue initialement le lundi 6 octobre 2025 pour le jeudi le 2 octobre.

ACCEPTÉE

1.6

Résol. 25-159

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

ATTENDU QUE 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 66 décès et 58 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal de Lac-Bouchette d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

ACCEPTÉE

1.7
Résol. 25-160

ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION TRAJECTOIRE – LAC-BOUCHETTE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a mis en place le programme Fonds régions et ruralité – volet 4 – Ententes de vitalisation lequel vise à favoriser la vitalisation des territoires affichant un faible indice de vitalité économique;

ATTENDU QUE ce programme s'adresse aux MRC qui se situent dans le cinquième quintile quant à leur indice de vitalité économique ou qui comptent au moins trois localités Q5 selon l'IVE de 2018;

ATTENDU QUE la MRC de Domaine-du-Roy et la Municipalité de Lac-Bouchette bénéficient d'une entente de vitalisation suivant le paragraphe précédent;

ATTENDU QUE l'entente de vitalisation signée par la MRC et la Municipalité de Lac-Bouchette prévoit certaines obligations pour les parties dont la mise sur pied d'un comité de vitalisation et l'adoption d'un cadre de vitalisation;

ATTENDU QUE le cadre de vitalisation doit contenir entre autres le portrait du territoire de mise en œuvre de l'entente et les axes de vitalisation privilégiés;

ATTENDU QUE le ministère doit participer au comité de vitalisation afin de soutenir la réflexion en lien avec la formulation du cadre de vitalisation et accompagner le comité de vitalisation dans la mise en œuvre de l'entente;

ATTENDU QUE la direction régionale du MAMH propose l'approche Trajectoire, une démarche qui vise à produire en cocréation un portrait de la municipalité, un plan d'action et une trajectoire pour celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette participe à l'approche Trajectoire en collaboration avec la Direction régionale du MAMH;

QU'un comité touristique local sera créé en collaboration avec le conseil municipal et un agent de développement.

ACCEPTÉE

1.8
Résol. 25-161

RÉSOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes du transport de matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

ATTENDU QUE, depuis la décision rendu le 6 mars 2025 par le tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement dans ses postes de contrôles (balances);

ATTENDU QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicule lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, le transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendu par le tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ACCEPTÉE

1.9

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-22, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE MANIÈRE À MODIFIER LES MARGES DE REcul DANS LA ZONE 8R

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Josée Crane que lors d’une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 25-22 règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de manière à modifier les marges de recul dans la zone 8R.

Le projet de règlement numéro 25-22 est présenté selon la loi.

1.10

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-22, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE MANIÈRE À MODIFIER LES MARGES DE REcul DANS LA ZONE 8R

Résol. 25-162

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement numéro 18-16 portant sur le règlement de zonage de la Municipalité de Lac-Bouchette, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU QU’en date du 11 avril 2018, le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette est entré en vigueur suite à l’émission, par la MRC du Domaine-du-Roy, du certificat de conformité numéro 91005-RZ-01-02-2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite amender son règlement de zonage numéro 18-16 de manière à :

- Réduire les marges de recul avant et arrière prévues à la grille des spécifications #107 pour la zone 8R.

ATTENDU QUE la section V, du chapitre IV du titre I de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet à la Municipalité de Lac-Bouchette de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE, conformément à l’article 124 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le processus de modification du règlement de zonage débute par l’adoption d’un projet de règlement par le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette ;

ATTENDU QUE ce projet d’amendement au règlement de zonage doit être soumis à la consultation publique le 2 octobre 2025 à 19 h 15, à la salle du conseil municipal ;

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement sera donné lors de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter par résolution le présent projet de règlement numéro 25-22 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Le règlement de zonage est modifié de manière à :

1. Au cahier des spécifications, modifier la grille de la zone « **8R** » (grille numéro 107) de manière à réduire la marge de recule avant à 6 mètres et à réduire la marge de recul arrière à 6 mètres (voir annexe A).

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la loi auront été dûment remplies.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

ACCEPTÉE

1.11

RÉSOLUTION DE FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-22, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE MANIÈRE À MODIFIER LES MARGES DE REcul DANS LA ZONE 8R

Résol. 25-163

ATTENDU QU'une consultation publique doit avoir lieu afin de respecter le processus de modification du règlement de zonage n° 18-16;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une séance de consultation publique soit fixée pour le jeudi 2 octobre 2025 à 19 h 15.

ACCEPTÉE

1.12

ADOPTION DU TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028

Résol. 25-164

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant le période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ACCEPTÉE

2. FINANCES

2.1A APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2025

Résol. 25-165

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois d'août 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer d'août 2025 suivants soient approuvés :

Août 2025		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Jean-François Bilodeau	91,97 \$	91,97 \$
Fondation pour l'enfance	100,00 \$	100,00 \$
Eurofins Environex	1 851,67 \$	3 517,67 \$
Daly Potvin	300,00 \$	300,00 \$
Comité des Arts	470,37 \$	470,37 \$
Daniel Mailloux	9 300,00 \$	9 300,00 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	155,90 \$	155,90 \$
9221-5516 Québec Inc.	2 987,00 \$	2 987,00 \$
BuroPro Citation	196,34 \$	196,34 \$
Cain Lamarre	3 816,87 \$	3 816,87 \$

Canadian national	17,25 \$	17,25 \$
Centre du sport Lac-St-Jean	64,94 \$	64,94 \$
Chaîne de travail adapté	953,61 \$	953,61 \$
Martin Cloutier	1 324,67 \$	1 324,67 \$
Corporate express	430,99 \$	430,99 \$
Cuizen	608,77 \$	608,77 \$
Eurofins Environex	1 666,00 \$	- \$
Excavation rénovation Drolet	758,84 \$	758,84 \$
Fonds d'information	48,00 \$	48,00 \$
Steven Gaudreault	600,00 \$	600,00 \$
GLS logistics systems	9,93 \$	9,93 \$
Groupe Perron Inc.	951,45 \$	951,45 \$
H2O innovation	9 852,18 \$	9 852,18 \$
Havre	80,00 \$	80,00 \$
Location d'équipement Maximum	1 270,65 \$	1 270,65 \$
MRC du Domaine-du-Roy	28 548,80 \$	28 548,80 \$
Napa Roberval	590,58 \$	590,58 \$
Nutrinor énergies	2 953,22 \$	2 953,22 \$
Produits BCM	5 420,32 \$	5 420,32 \$
Produits sanitaires Belley	99,39 \$	99,39 \$
Refuge animal	660,00 \$	660,00 \$
Résidences du Manoir des Lacs	10 000,00 \$	10 000,00 \$
SCFP	668,92 \$	668,92 \$
Danielle Tremblay designer	834,72 \$	834,72 \$
Jean-Pierre Tremblay	157,04 \$	157,04 \$
Vision informatik	492,55 \$	492,55 \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 146,90 \$	7 353,95 \$
Hydro-Québec - centre comm.	824,39 \$	- \$
Bell - kiosque	107,90 \$	285,54 \$
Cogéco câble	83,88 \$	239,00 \$
Hydro-Québec - plage	43,09 \$	- \$
Hydro-Québec - kiosque	172,65 \$	- \$
Receveur général du Canada	5 847,31 \$	5 847,31 \$
Hydro-Québec - garage mun.	670,50 \$	- \$
Bell mobilité	161,60 \$	161,60 \$
Hydro-Québec - pompage	388,46 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	550,94 \$	- \$
Bell - Municipalité	108,71 \$	- \$
Visa	273,72 \$	273,72 \$
Cogéco câble	155,12 \$	- \$
Ministère du Revenu	16 624,42 \$	16 624,42 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 258,64 \$	- \$
Bell - kiosque	68,93 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 298,38 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	6 978,62 \$	6 978,62 \$
Total	126 097,10 \$	126 097,10 \$
Salaires		
7 août 2025	9 028,29 \$	9 028,29 \$
14 août 2025	8 442,97 \$	8 442,97 \$
21 août 2025	8 535,20 \$	8 535,20 \$
28 août 2025	12 284,13 \$	12 284,13 \$
Total des salaires	38 290,59 \$	38 290,59 \$
TOTAL:	164 387,69 \$	164 387,69 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2
Résol. 25-166

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2025

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 juillet 2025;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU’il reflète la situation financière au 31 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l’unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 juillet 2025 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3
Résol. 25-167

DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB CHASSE ET PÊCHE LAC-BOUCHETTE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l’unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une commandite au montant de 200\$ au Club chasse et pêche Lac-Bouchette pour leurs activités du 15 novembre 2025.

ACCEPTÉE

3.

PERSONNEL

Aucun item.

4.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

4.1
Résol. 25-168

ACHAT D’UN CAMION

ATTENDU QUE les employés municipaux demandent au conseil de changer le camion Ford F150 car il ne répond plus à leurs besoins;

ATTENDU QUE les employés en ont régulièrement besoin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un camion Ford Ranger XLT 2025, pour un montant de 51 208\$ plus taxes. Ce montant sera pris à même le surplus;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7. TRANSPORT ROUTIER

Aucun item.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun item.

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11. VARIA

11. MURET – CHEMIN MALHERBE

Résol. 25-169

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé un avis technique au Groupe DLA dans le but d'évaluer l'impact du mur de soutènement privé sur le chemin Malherbe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de payer les frais pour l'avis technique au montant de 1 971\$ plus taxes;

QUE copie de l'avis technique soit remis au propriétaire afin de faire les correctifs nécessaires pour éviter des accidents.

ACCEPTÉE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 25-170

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 45.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

